

Les consignes de tri

Tous les emballages se trient, aucun ne se jette dans les ordures ménagères. Ils sont à déposer dans la poubelle verte ou dans l'un des points d'apport volontaire répartis sur le territoire de Le Mans Métropole.

Page modifiée le jeudi 14 octobre 2021 • Données Ville d'Allonnes

Règles

QUE MET-ON DANS LE BAC DE TRI ?

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

- Les bouteilles et flacons avec leurs bouchons
- Les tubes, pots et barquettes
- Les sachets et films

TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL

- Les boîtes de conserve, canettes et barquettes en aluminium
- Les aérosols (alimentaires, de cosmétiques ou d'hygiène de la maison)

TOUS LES PAPIERS

- Les journaux, magazines, prospectus, catalogues, enveloppes, papiers d'écriture, papiers cadeaux (en papier uniquement)...

TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON

- Les briques alimentaires
- Les boîtes en carton

LES INTERDITS

- Sacs à ordures
- Textiles
- Objets en plastique
- Vaisselle / Vero
- Bois

EN VRAC ET BIEN VIDÉS, PAS BESOIN DE LES LAVER, NE PAS LES IMBRIQUER.

BESOIN D'UN BAC DE TRI PLUS GRAND ? LE SERVICE PROPRETÉ VOUS L'ÉCHANGE GRATUITEMENT. APPELEZ LE 02 43 47 47 80.

Tout ce que vous devez savoir sur le tri de vos déchets **ercinq règles**.

1. Tous les emballages se trient, sans exception.
2. Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.
3. Déposez-les en vrac sans les imbriquer.
4. Pensez à les compacter.
5. Ne sortez votre bac de tri que lorsqu'il est plein.

Vous trouverez ci-dessous des exemples de tous les types de déchets, ainsi vous [reporter au guide du tri de Citeo](#)

Emballages en plastique

Prendrez-vous un cookie ?

Ce site utilise des traceurs, aussi appelés cookies. Certains sont essentiels à son fonctionnement, d'autres servent à mesurer son audience. Vous pouvez consentir au dépôt des traceurs facultatifs de votre choix sur votre équipement, refuser tous les traceurs facultatifs ou tout accepter. Votre décision sera enregistrée pour une durée d'un an mais vous pourrez changer d'avis à tout moment via le lien "Cookies" présent en bas de page. [En savoir plus](#)

Personnaliser

Refuser

Accepter

Les consignes de tri - Site de la Ville d'Allonnes



Exemples d'emballages en plastique traditionnellement recyclés.
© Citeo



Exemples des nouveaux emballages en plastique qui doivent maintenant être également triés.
© Citeo



N'oubliez pas de trier aussi les sacs en plastique et les suremballages de bouteilles.
© Citeo

Désormais **tous les emballages ménagers en plastique sans distinction se trient** dans le bac vert à couvercle jaune ou dans les conteneurs d'apport volontaire à bandeau jaune.

- Bouteilles,

Les consignes de tri - Site de la Ville d'Allonnes

- flacons,
- bidons,
- pots de yaourt,
- barquettes de beurre ou de viande,
- films, blisters et sacs plastiques,
- pots de crème cosmétique,
- boîtes de poudre chocolatée.

Papier et cartons



© Citeo

Tous les **papiers, emballages en carton et briques alimentaires** se trient dans le bac vert à couvercle jaune ou dans les conteneurs d'apport volontaire à bandeau jaune.

- Journaux, magazines, publicités, catalogues, annuaires, enveloppes, cahiers, livres,
- boîtes de céréales, de gâteaux, à pizzas,
- briques de lait, de jus de fruit, de soupe.

Les cartons bruns de grande taille ne pouvant entrer dans votre bac doivent être apportés en déchèterie.

Emballages métalliques



© Citeo

Tous les emballages **en acier et en aluminium** se trient dans le bac vert à couvercle jaune ou dans les conteneurs d'apport volontaire à bandeau jaune.

- Canettes,
- boîtes de conserve,
- aérosols cosmétiques et alimentaires,
- couvercles.

Emballages en verre



© Citeo

Les **bouteilles, les pots et les bocaux en verre** sont à **déposer aux points d'apport volontaire** présents dans toute l'agglomération. **Ne sont pas concernés** les pots de fleur, les ampoules, la vaisselle et le verre culinaire.

Le verre est **interdit** dans les ordures ménagères, dans les conteneurs à bandeau jaune en apport volontaire et dans le bac de tri sélectif en porte-à-porte.

Le verre, ça casse... évitez de le jeter entre 22 h et 7 h, par respect pour vos voisins.

Poubelle



© Le Mans Métropole

Les consignes de tri - Site de la Ville d'Allonnes

Si vous êtes desservis par la collecte sélective en porte-à-porte, vous pouvez vous faire **livrer gratuitement par les ambassadeurs du tri** un bac adapté à la taille de votre foyer.

Pour demander votre poubelle de tri, merci d'[utiliser notre formulaire en ligne](#)

Apport volontaire

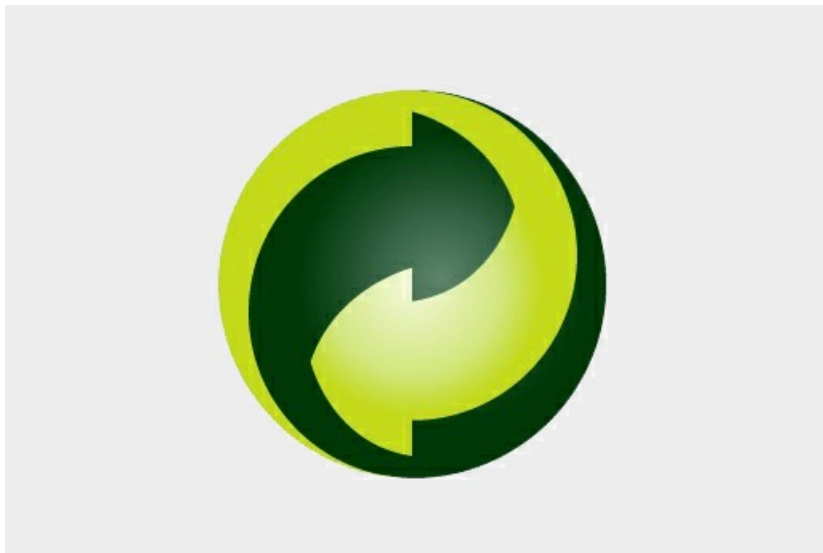
Les points d'apport volontaire sont répartis dans toute l'agglomération. Pour localiser le site le plus proche de votre domicile, vous pouvez [afficher notre carte](#).

84

kilogrammes

C'est le poids de déchets recyclables collectés en 2020 par habitant.

Rappel



© Citeo

Quand vous voyez le logo Point vert sur un emballage, cela veut dire que l'entreprise qui commercialise le produit participe financièrement au recyclage.

Pour autant, les emballages qui portent le point vert ne sont pas tous recyclés et recyclables. Avant de les déposer dans un contenant de collecte sélective, **vérifiez bien les consignes** de tri.

Les lingettes ne se recyclent pas

Les lingettes ne doivent pas être mises avec le papier et carton. Elles se jettent **avec les ordures ménagères**.

Elles ne doivent pas non plus être jetées dans les toilettes, car elles bouchent les canalisations.



TÉLÉCHARGER : L'AVERTISSEMENT SUR LES LINGETTES
(pdf, 649 ko)



Suivez l'actualité de la propreté.